

Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

REF : DOT/SDT/DRA/RU/ 99 /2025

Annaba le, 19/01/2025

A

Mme : Ferkous Sarra

Cité 188 Logts AADL Bt Y 3 N°39 – Annaba-

OBJET : Mise en demeure N° 01 Pour Retard Exécution des Travaux.

Projets : Travaux Câble FO pour Développement Hadjar Eddis Bouchareb Ismail

Bon de commande N° : 195 du 21/08/2024, ODS N° : 208/2024 du 21/08/2024

Dans le cadre de la réalisation du projet cité en objet, qui vous a été confié dans le cadre du contrat d'adhésion à commande référencé : 23/AT/DOT23/SDFS/DAL/SM/2024 du 11/03/24, et après une visite de vérification effectuée en dates du 19 Janvier 2025 , il a été constaté que les travaux ne sont pas encore achevé et ce malgré l'écoulement du délai contractuel .

A cet effet, je vous mets en demeure afin d'achever les travaux et le renforcement du chantier en moyens humains et matériels pour palier le retard enregistré ;

Un délai de 08 jours vous ai accordés pour la réception du chantier et honorer vos obligations contractuelles, faute de quoi je me verrai dans l'obligation de procéder à la résiliation de votre contrat.

page 21



Le Directeur Opérationnel des
Télécommunications d'Annaba

Signé: TERKIANI Mohamed Riad